



Procès-verbal
de la réunion de conseil municipal
du Vendredi 30 Août 2024

Présents : Valère HIS, Arnaud NICOLLE, Carole MORETTI, Bénédicte GODARD, Nadine DEVAUX DIT LALANDE, Dimitri BESNE, Stéphane DÉCUYPÈRE, Cédric GODALLIER, Marie-Thérèse THIERRY, Isabelle LEFEVRE, Samuel CRAMILLY

Absents excusés : Aline SCHRAEN, Wilfried DURIEU (Pouvoir donné à Valère HIS), Amélie DANTAN (pouvoir donné à Arnaud NICOLLE)

Secrétaire de séance : Samuel CRAMILLY

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 28 juin 2024
2. Périscolaire - Révision des tarifs cantine et garderie
3. Décision modificative au budget n°1
4. Toiture Mairie - choix de l'entreprise et demande de subvention
5. Logement fonction école maternelle – demande de diminution de la durée de préavis
6. Délibération réattribution du logement de fonction école maternelle
7. Délibération réattribution du logement le presbytère
8. Personnel Communal – Prolongation contrat Animatrice
9. Personnel Communal – Titularisation d'une cuisinière
10. Reversement quêtes des cérémonies (Diamant et Or)
11. Répartition des recettes concessions funéraires – 2/3 commune 1/3 ccas
12. Contribution au Fonds de Solidarité Logement
13. Refacturation des gerbes aux associations – Autorisation
14. Informations diverses

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2024

Le compte rendu n'amenant pas d'observations, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. PÉRISCOLAIRE – RÉVISION DES TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Monsieur le Maire propose le tableau suivant pour revalorisation des tarifs cantine et garderie.

		2023-2024	2024-2025		
			1,50%	2%	2,50%
Cantine	Maternelle	3,68	3,74	3,75	3,77
	Primaire	3,77	3,83	3,85	3,86
	Adulte	4,86	4,93	4,96	4,98
Garderie	la 1/2 heure	1,14	1,16	1,16	1,17
	Après 18h30	2,28	2,31	2,33	2,34

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'augmenter les tarifs de 2% et chargent Monsieur le Maire de faire appliquer la décision.

3. DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET N°1

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget afin de couvrir les dépenses de personnel et propose le tableau suivant :

60631	Fournitures d'entretien	- 2 000,00 €	6411	Personnel titulaire	10 000,00 €
615231	Voirie	- 3 000,00 €	6413	Personnel non titulaire	20 000,00 €
618	Divers	- 25 000,00 €	6450	Charges sociales	10 000,00 €
622	Rémunération d'intermédiaires	- 5 000,00 €			
624	Transports collectifs	- 5 000,00 €			
Total		- 40 000,00 €	Total		40 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident la proposition à l'unanimité et chargent Monsieur le Maire de faire appliquer la décision.

4. TOITURE MAIRIE - CHOIX DE L'ENTREPRISE ET DEMANDE DE SUBVENTION

La parole est donnée à Monsieur Arnaud NICOLLE, adjoint aux travaux qui rappelle le projet et présente les offres reçues ainsi que l'analyse faite en commission travaux.

Les offres de prix sont les suivantes :

- Ent MD COUVERTURE : 44 194,06€ HT soit 53 032,87€ TTC
- Ent BEAUDOIN : 41 069,00 € HT soit 49 208,80 € TTC
- Ent 4S RÉNOVATION : 47 421,14€ HT soit 56 905, 37 € TTC

Considérant l'analyse globales des offres, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise BEAUDOIN et chargent Monsieur le Maire et Monsieur Arnaud NICOLLE de valider l'offre et de solliciter des subventions auprès des différents financeurs pour mener à bien le projet.

5. LOGEMENT FONCTION ECOLE MATERNELLE – DEMANDE DE DIMINUTION DE LA DUREE DE PREAVIS

Considérant la cessation de l'activité de la Maison d'Assistants Maternelles, locataire du logement de fonction de l'école maternelle et leur volonté de quitter le logement au 31.08.2024, exprimé le 24 juin 2024 par courrier et leur souhait de rendre le logement un mois avant les conditions prévues par le bail,

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la demande de diminution de préavis et chargent Monsieur le Maire de valider la procédure auprès du Notaire.

6. DELIBERATION REATTRIBUTION DU LOGEMENT DE FONCTION ECOLE MATERNELLE

Considérant que les locataires rendent le logement de fonction de l'école maternelle, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de remettre en location le logement aux mêmes conditions que le précédent contrat.

Les membres du Conseil Municipal approuvent la proposition à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à effectuer les démarches afférentes.

7. DELIBERATION REATTRIBUTION DU LOGEMENT LE PRESBYTERE

Monsieur le Maire évoque également la disponibilité du logement du Presbytère et propose de le réattribuer également.

Les membres du Conseil Municipal approuvent la proposition à l'unanimité.

8. PERSONNEL COMMUNAL – PROLONGATION CONTRAT ANIMATRICE

Monsieur le Maire rappelle les textes de loi qui encadrent les emplois permanents contractuels et propose de renouveler le contrat d'une animatrice périscolaire et bibliothèque pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2024.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité et chargent Monsieur le Maire de faire exécuter la décision.

9. PERSONNEL COMMUNAL – TITULARISATION D'UNE CUISINIÈRE

Monsieur le Maire évoque également la satisfaction apportée par la cuisinière en stage depuis le 1^{er} septembre 2024 et propose de la titulariser.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité et chargent Monsieur le Maire de faire exécuter la décision.

10. REVERSEMENT QUÊTES DES CÉRÉMONIES (DIAMANT ET OR)

Monsieur le Maire annonce que les quêtes des dernières cérémonies ont permis de récolter la recette totale de 138,57 € et la volonté des mariés de reverser les sommes aux coopératives des écoles de la Commune,

Considérant la proposition de partage suivante :

	Don
Coopérative Ecole maternelle	69,28 €
Coopérative École primaire	69,28 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident le reversement des quêtes tel que présenté et donnent quitus à Monsieur le Maire pour le mandatement auprès du SGC Maromme-Déville.

11. REPARTITION DES RECETTES CONCESSIONS FUNÉRAIRES – 2/3 COMMUNE 1/3 CCAS

Monsieur le Maire expose la législation relative à la répartition des recettes des concessions funéraires et propose aux membres du Conseil Municipal la répartition suivante :

Concessions	Part commun en € (2/3)	Part CCAS en € 1/3	TOTAL en €
Concession 50 ans et cavernes	348	174	522
Concession colombarium 30 ans	604,66	302,34	907

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de répartir les produits de la vente des concessions funéraires comme présenté.

12. CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire expose le principe du Fonds de Solidarité Logement et le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes défavorisées 2024-2030. Il explique que le Département a adopté le règlement intérieur et le règlement financier et qu'une proposition de 0,76€ par habitant a été émise.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière au Fonds de Solidarité Logement entre le Département et la commune reconductible tacitement en 2025 et 2026.
- De contribuer à hauteur de 0,76 € par habitant, soit 1003,96€ pour 2024.

13. REFACTURATION DES GERBES AUX ASSOCIATIONS – AUTORISATION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Commune supporte à certaines occasions des frais pour des associations ou des tiers. Il propose de refacturer ces frais aux structures ou personnes concernées.

Les membres du Conseil Municipal approuvent la proposition à l'unanimité.

14. INFORMATIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h.

Le Maire,
Valère HIS.



Carole MORETTI,

Wilfried DURIEU,

Arnaud NICOLLE,



Le secrétaire de séance,
Dimitri BESNE,

Bénédicte GODARD,



Cédric GODALLIER,

Samuel CRAMILLY,

Marie-Thérèse THIERRY,



Isabelle LEFEVRE,



Amélie DANTAN,

Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE,

Aline SCHRAEN,

Stéphane DÉCUYPÈRE,